

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères

O.R.S.T.O.M.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

Coordination Générale
des Services de Planification

LES PROBLÈMES HUMAINS POSÉS PAR LE PROJET
DE RANCH D'ÉLEVAGE DE BOVINS
DANS LA PLAINE DE DIHESSÉ
(CONGO - BRAZZAVILLE)

par

Alain AUGER

Géographe à l'O.R.S.T.O.M.

Brazzaville, novembre 1970

REPUBLIQUE FRANCAISE
-----+-----
Secrétariat d'Etat
aux Affaires Etrangères
-----+-----
O R. S. T. O. M.
-----+-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
-----+-----
Présidence du Conseil d'Etat
-----+-----
Coordination Générale
des Services de Planification
-----+-----

LES PROBLEMES HUMAINS POSES PAR LE PROJET DE
RANCH D'ELEVAGE DE BOVINS DANS LA PLAINE DE DIHESSE
(CONGO - BRAZZAVILLE)

par

Alain A U G E R
Géographe à l'O. R.S. T. O. M.

BRAZZAVILLE, Novembre 1970

Dans la partie sud-occidentale du Congo-Brazzaville, la "Vallée du Niari" constitue une région naturelle servant de voie de passage entre le bassin du Congo et la façade atlantique (figure n° 1). Vaste dépression au sol relativement fertile, elle n'a cessé d'affirmer sa vocation agro-pastorale au cours de ces trente dernières années. A ce jour, seule la partie orientale, traversée par route et voie ferrée, a fait l'objet de mise en valeur.

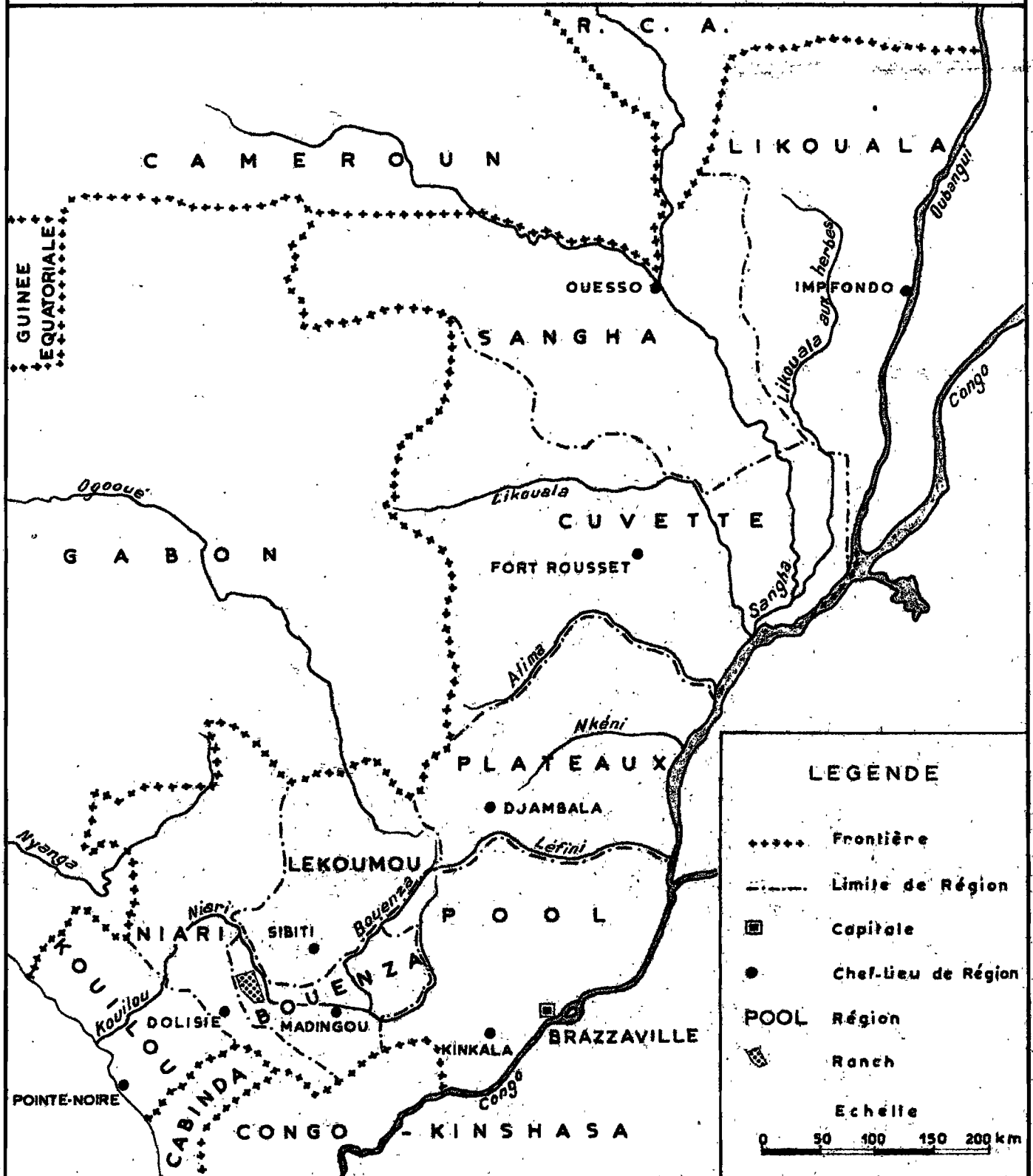
La partie occidentale - appelée "boucle du Niari" - (figure n° 2) longtemps délaissée parce que vide d'hommes et à l'écart des voies de communications est intéressée depuis quelques années par des projets d'aménagements rendus possibles depuis que la voie ferrée de la COMILOG la traverse dans toute sa longueur et a réalisé son désenclavement. L'importance des surfaces disponibles, la qualité des sols et le relief peu accidenté permettent d'envisager des activités agro-pastorales mécanisées. Par ailleurs, la faible occupation humaine, si elle pose un problème de recrutement de main-d'oeuvre, évite en revanche des problèmes fonciers souvent difficiles à résoudre en pays densément peuplés.

C'est pourquoi la boucle du Niari est destinée, dans les projets des aménageurs du territoire, à devenir une zone consacrée au nord à la sylviculture pour alimenter en matière première une usine de cellulose et au sud à l'élevage de bovins.

Dans un premier stade, une trentaine de milliers d'hectares ont été prévus pour être consacrés à l'élevage intensif des bovins. Les problèmes humains posés par ce projet font l'objet de la présente étude.

Figure n°1

LE RANCH DU NIARI DANS L'ESPACE CONGOLAIS



PREMIERE PARTIE

L'ACTUELLE OCCUPATION HUMAINE

I - LES HOMMES

1°) - Effectifs et structure

Depuis plus de cinquante ans, la plaine de Dihessé a été désertée par les hommes. Ce n'est que depuis 1960 - date des premiers travaux de la voie ferrée de la COMILOG - qu'elle fait l'objet d'un modeste repeuplement. Encore aujourd'hui, elle constitue une région peu peuplée (1,2 habitant au km²) entourée par trois pôles de développement qui constituent autant de zones de concentration démographique : Mossendjo au nord (plus de 20 hab./km²), Jacob au sud-est (15 hab./km²) et Dolisie au sud-ouest (10 hab./km²).

La majeure partie de cette région constitue la zone où s'inscrivent les projets d'aménagement. Elle est limitée à l'est par le Niari, au nord par le parallèle 3°35', à l'ouest par la rivière Mikokoto, les collines Dibihindou, Mimbo et M'Bamba, enfin au sud par la rivière Kibouba. Sur les 1.400 km² situés à l'intérieur de ces limites vivent 1.750 personnes concentrées le long de la voie ferrée.

Le projet de ranch concerne le tiers méridional de cette zone (380 km²) où sont rassemblés presque 500 habitants (498 lors du recensement effectué en juillet 1970).

Les caractères généraux de cette population présentent des similitudes avec ceux de la population rurale congolaise : déficit masculin, faible proportion de jeunes. Cependant dans le détail apparaissent des différences qui distinguent démographiquement la zone du ranch, de la plaine de Dihessé et a fortiori des villages congolais (tableau n° I)(1).

(1) Enquête démographique 1960-61; résultats provisoires. République du Congo (service de la statistique) et I.N.S.E.E. Paris, 1962, 25 p. (ronéo)

TABLEAU N° I

Structure démographique comparée des villages congolais, de la plaine de Dihessé et de la zone du ranch.

Données démographiques	Villages congolais	Plaine de Dihessé	Zone du ranch
Sexe masculin	449	469	466
Sexe féminin	551	531	534
<u>TOTAL</u>	<u>1.000 ‰</u>	<u>1.000 ‰</u>	<u>1.000 ‰</u>
+ de 60 ans	61	59	59
40 - 59	217	260	295
20 - 39	257	195	161
moins de 20	465	486	485
<u>TOTAL</u>	<u>1.000 ‰</u>	<u>1.000 ‰</u>	<u>1.000 ‰</u>

Bien que minoritaire par rapport à l'élément féminin, l'élément masculin y est mieux représenté que dans les autres villages du Congo (466 ‰ du total contre 449).

C'est la répartition par grandes classes d'âges qui particularise la population de la zone du ranch. Elle est le type même d'une population particulièrement vieille. Si les "plus de 60 ans" ne sont proportionnellement pas plus nombreux qu'ailleurs, en revanche les adultes présentent un déficit par rapport à la moyenne nationale (456 ‰ du total contre 474). Mais c'est leur répartition entre "adultes âgés" (40-59 ans) et "adultes jeunes" (20 - 39 ans) qui accentue la vieillesse de cette population (respectivement 295 ‰ et 161 ‰) à l'inverse de la moyenne nationale.

La répulsion que les campagnes de la boucle du Niari continuent d'exercer sur les éléments jeunes de la population s'exprime brutalement par ces chiffres. La silhouette des pyramides des âges des populations de la plaine de Dihessé et de la zone du ranch (tableau n° II et figure n° 3) met en évidence la médiocrité des ressources en main-d'oeuvre masculine de l'ensemble de cette région.

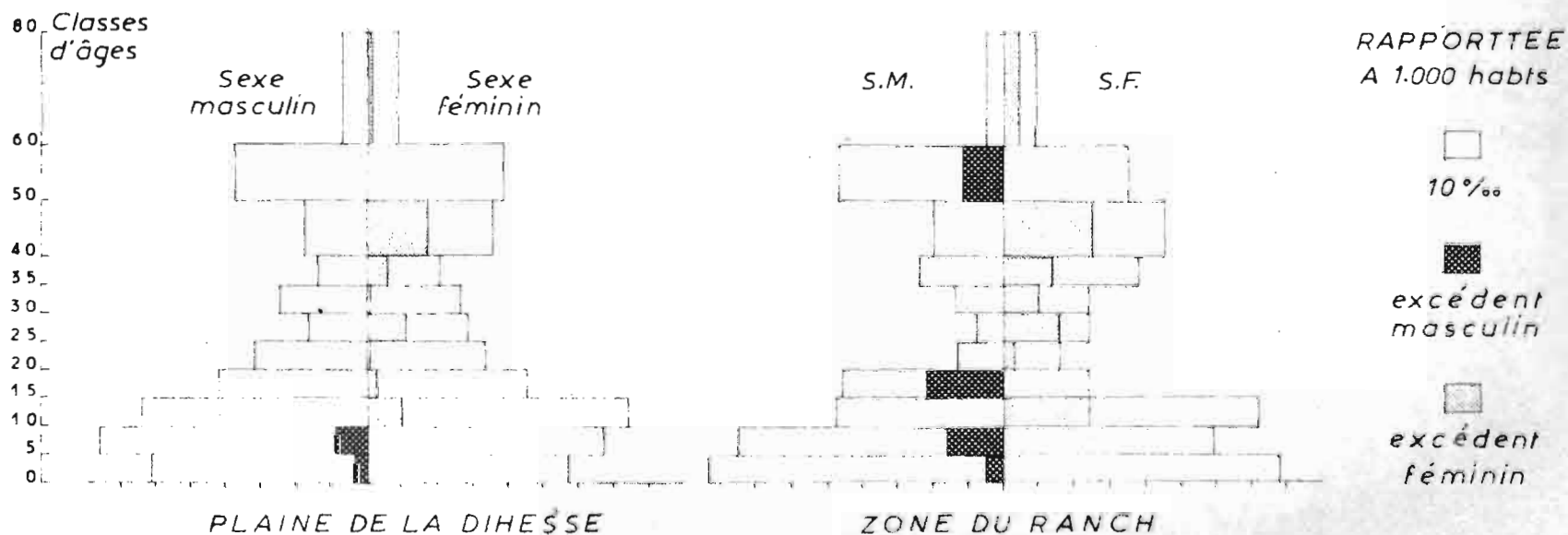
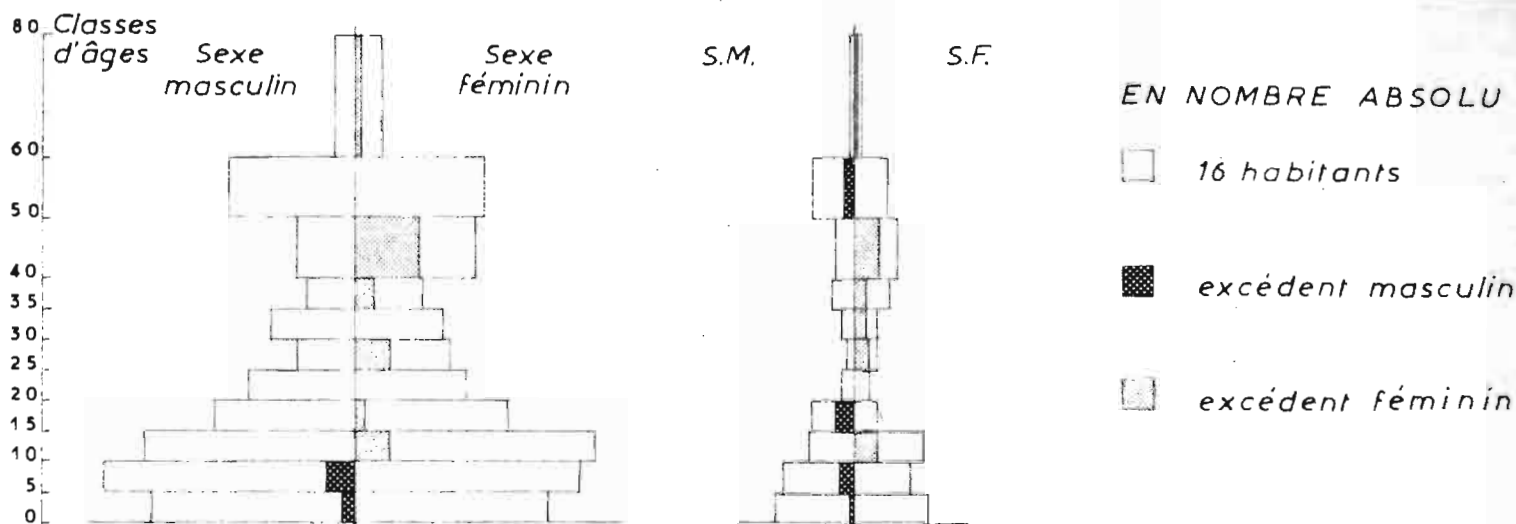
TABLEAU N° II

Structure par sexes et classes d'âges de la population de la Plaine de Dihessé et de la zone du ranch.

Classes d'âges	PLAINE DE DIHESSE				ZONE DU RANCH			
	Chiffres absolus		pour 1000		Chiffres absolus		pour 1000	
	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF
60 - 79	47	58	26	33	10	19	21	38
50 - 59	132	134	76	77	47	35	94	70
40 - 49	62	124	36	71	20	45	40	91
35 - 39	25	35	14	20	12	19	24	38
30 - 34	44	45	25	26	7	12	14	24
25 - 29	30	49	17	28	4	12	8	24
20 - 24	56	57	32	33	7	8	13	16
15 - 19	74	79	42	45	23	12	46	24
10 - 14	111	129	64	74	24	36	48	72
5 - 9	132	117	76	67	37	29	75	59
- de 5	107	100	61	57	41	39	83	78
TOTAL	820	927	469	531	232	266	466	534
	1747		1000 ‰		498		1000 ‰	

Figure n° 3

PLAINE DE LA DIHESSE ET ZONE DU RANCH
Structure de la population par sexes et classes d'âges



2°) - Répartition géographique

Dans la "boucle du Niari", comme dans les autres régions faiblement peuplées du Congo, la population se répartit d'une façon linéaire le long des voies de communications : ici, routes puis voie ferrée de la COMILOG. La zone du ranch présente le même caractère.

Les habitants se sont groupés autour de leurs chefs coutumiers pour constituer des villages aux effectifs d'importance inégale. Par ailleurs, chaque village s'inscrit dans le paysage en un seul groupe d'habitations ou en plusieurs hameaux (appelés campements) plus ou moins éloignés de la résidence du chef dont ils dépendent.

La zone du ranch comprend ainsi 7 villages et 5 campements dont certains appartiennent à des villages situés en dehors de la zone du ranch. En fait, ces villages et campements ne constituent que trois agglomérations correspondant aux trois gares de Kibouba, Mouindi et Sinda (tableau n° III et planche hors-texte n° I). En effet, après la construction de la voie ferrée de la COMILOG et de la route qui la double de Mont-Bélo à Makabana, ce nouvel axe de communications constitue un pôle d'attraction pour les populations des régions voisines plus peuplées. Aussi l'administration est-elle intervenue pour influencer la localisation des nouveaux arrivants en les faisant se concentrer aux abords des gares. Ainsi plusieurs villages, administrativement distincts sont voisins au point de constituer une seule agglomération. Il en va de la sorte pour les villages groupés à la gare de Sinda, qui s'étirent parallèlement à la route pour former un village-rue. La gare de Mouindi n'a pas le même aspect : les villages se répartissent de chaque côté de la rivière Mouindi d'une part et de la voie ferrée d'autre part pour former trois ensembles distincts mais suffisamment proches pour graviter autour de la gare. Au sud de la rivière et de part et d'autre de la voie ferrée le village de Kimbembéké et les deux campements de Moualou se font vis-à-vis. Au nord de la rivière, et à l'est de la route se situe l'ensemble le plus important comprenant le campement de M'Panga-M'Bouma, le campement de la gare et le village de Koutina-N'Zambi. Le village de M'Boté 1, plus au nord et le campement des Flottants à l'ouest de la

voie ferrée s'individualisent dans le paysage. Enfin à la limite méridionale de la zone du ranch, des habitants du village de M'Bomo 1 ont créé un campement sur la rive gauche de la rivière Kibouba, face à la gare du même nom.

TABLEAU N° III

Population des villages et campements de la zone du ranch.

LOCALITES	POPULATION
M'Boungou 1	42
M'Bembo-M'Boté	16
M'Panga-M'Bouma	5
Dihetso	17
<hr/>	
GARE de SINDA	80
M'Boté 1	116
Koutina-N'Zambi	92
Ct.de M'Panga-M'Bouma	56
Ct.de la gare de Mouindi	21
Ct.des Flottants de Mouindi	12
Ct.de Moualou	41
Kimbembéké	34
<hr/>	
GARE de MOUINDI	372
Ct.de M'Bomo 1	46
<hr/>	
GARE de KIBOUBA	46
<hr/>	
T O T A L	498

En bordure des limites occidentales du futur ranch, le "village-coopératif" de Mouindi (2), situé entre la rivière Mouindi et son affluent le Kengué, rassemble une population de 90 personnes. 27 hommes et 23 femmes agriculteurs-coopérateurs, peu actifs eu égard à l'infrastructure et au matériel dont ils disposent, constituent géographiquement, sociologiquement et économiquement une unité qui s'individualise du reste de la population.

3°) - Evolution antérieure

Depuis un siècle les pays de la boucle du Niari sont le siège de migrations qui se poursuivent encore aujourd'hui.

L'ensemble de la population appartient à l'ethnie des Bakougni. Ceux-ci se considèrent comme les descendants des Bassoundi occidentaux qui occupent actuellement le district de Kimongo au Congo-Brazzaville et les territoires frontaliers du Congo-Kinshasa tout proche. Ces Bakougni prétendent que le pays était vide quand leurs ancêtres s'y sont installés, avant l'arrivée des Français (donc avant 1884). Il est permis d'en douter quand on sait que les Bakougni comme les autres ethnies du groupe Kongo participaient depuis le XVIIIe siècle à une vaste migration en provenance de la rive gauche du fleuve Congo (de Kongo dia N'Totéla) et refoulaient vers le nord-ouest, le nord et le nord-est les anciens occupants de la rive droite. Dans la boucle du Niari, l'installation des Bakougni paraît suffisamment ancienne aujourd'hui (près d'un siècle) pour qu'aient disparues toutes contestations possibles sur les terres avec les ethnies voisines, ce qui évite bien des problèmes aux autorités chargées d'exécuter des programmes d'aménagements.

(2) Mouindi est un des 15 villages coopératifs répartis sur l'ensemble du territoire congolais et créés sous l'égide de la Direction de l'Action de Rénovation Rurale en 1965.

Depuis la colonisation, d'importantes migrations ont affecté cette région (figure n° 4).

Celle-ci a été vidée de la plus grande partie de sa population par une grave épidémie de maladie du sommeil qui a sévi de 1898 à 1912. Les germes de cette maladie furent introduits par les porteurs loango déjà contaminés assurant le portage sur la piste des caravanes Loango-Brazzaville. Cette épidémie cessa ses ravages quand il fut mis fin au portage. Les survivants quittèrent cette région pour se déplacer vers le nord et l'ouest.

A partir de 1921, les Bakougni furent contraints par l'administration de participer à la construction du chemin de fer Congo-Océan ce qui provoqua un exode massif vers le Congo belge et le Cabinda portugais jusqu'à l'achèvement des travaux en 1934.

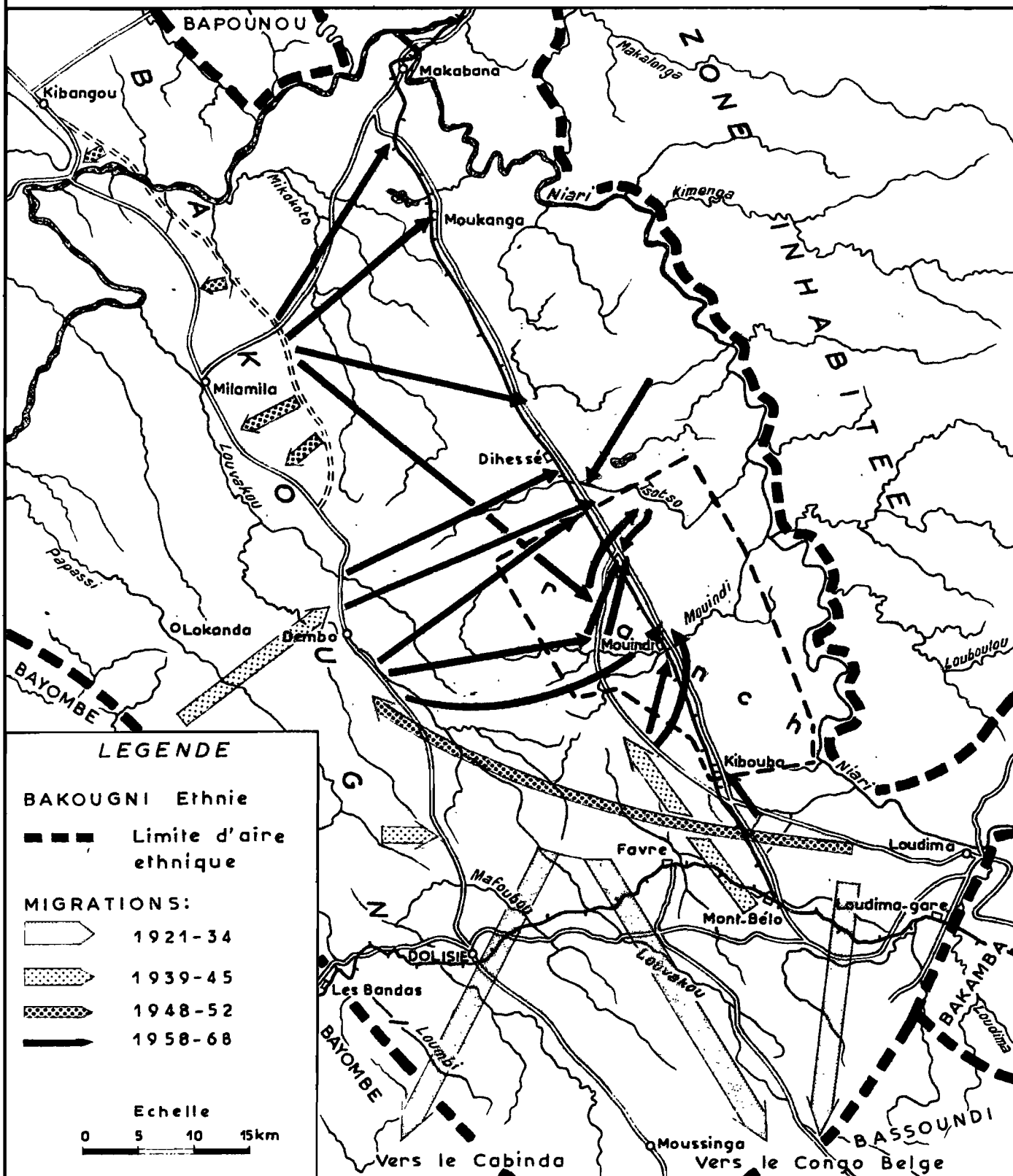
Quant à la route Dolisie - Gabon par Kibangou, elle contribua à faire déplacer vers l'ouest les populations restées aux abords de la "boucle du Niari", tandis qu'une timide ré-implantation de Bakougni se faisait dans la partie méridionale de la région au nord-ouest de Loudima sur l'actuelle route de M'Bomo (villages de Moualou et M'Bomo).

A partir de 1948, le tracé plus occidental de la nouvelle route du Gabon et l'abandon de la route de Makabana firent déplacer des villages entiers dans la partie septentrionale de la "boucle".

Enfin la construction de la voie ferrée de la COMILOG (1959-1962) et de la route qui lui est parallèle permit le désenclavement de cette région et son repeuplement. D'une part des villages de la route de M'Bomo se déplacèrent vers la voie ferrée en totalité (Koutina-N'Zambi en 1960 et M'Boté en 1964) ou en partie (Moualou en 1965), d'autre part des villages de la route du Gabon contribuèrent à cette migration (Dihetso, M'Boungou 1 et M'Panga-M'Bouma en 1964). Sur l'initiative de l'administration, ce repeuplement se fit aux alentours des gares ou haltes du chemin de fer.

Figure n° 4

LA BOUCLE DU NIARI MISE EN PLACE DU PEUPELEMENT



Celui-ci fut à l'origine d'importants changements dans la répartition de la population dans toutes les régions traversées en constituant un puissant pôle d'attraction, créant l'agglomération nouvelle de Makabana, donnant un essor nouveau au poste administratif de Mossendjo et faisant augmenter partout la densité de population dans ses abords immédiats tout en contribuant à prélever une ponction démographique sur des zones éloignées des grands axes de communications. La plaine de Dihessé n'a pas échappé à ce mouvement général et a cessé d'être une zone inhabitée. La densité est aujourd'hui de 1,2 habitant au km². Les cartes de densité de la population établies en 1952 et 1962 illustrent ce phénomène (figure n° 5)(3).

4°) - Habitat

Comme dans toutes les régions rurales du Congo, l'habitat se caractérise par sa qualité généralement médiocre. De la paillote à la "case en dur" recouverte de tôle ondulée, existent tous les intermédiaires (tableaux n° IV à X).

TABLEAU N° IV

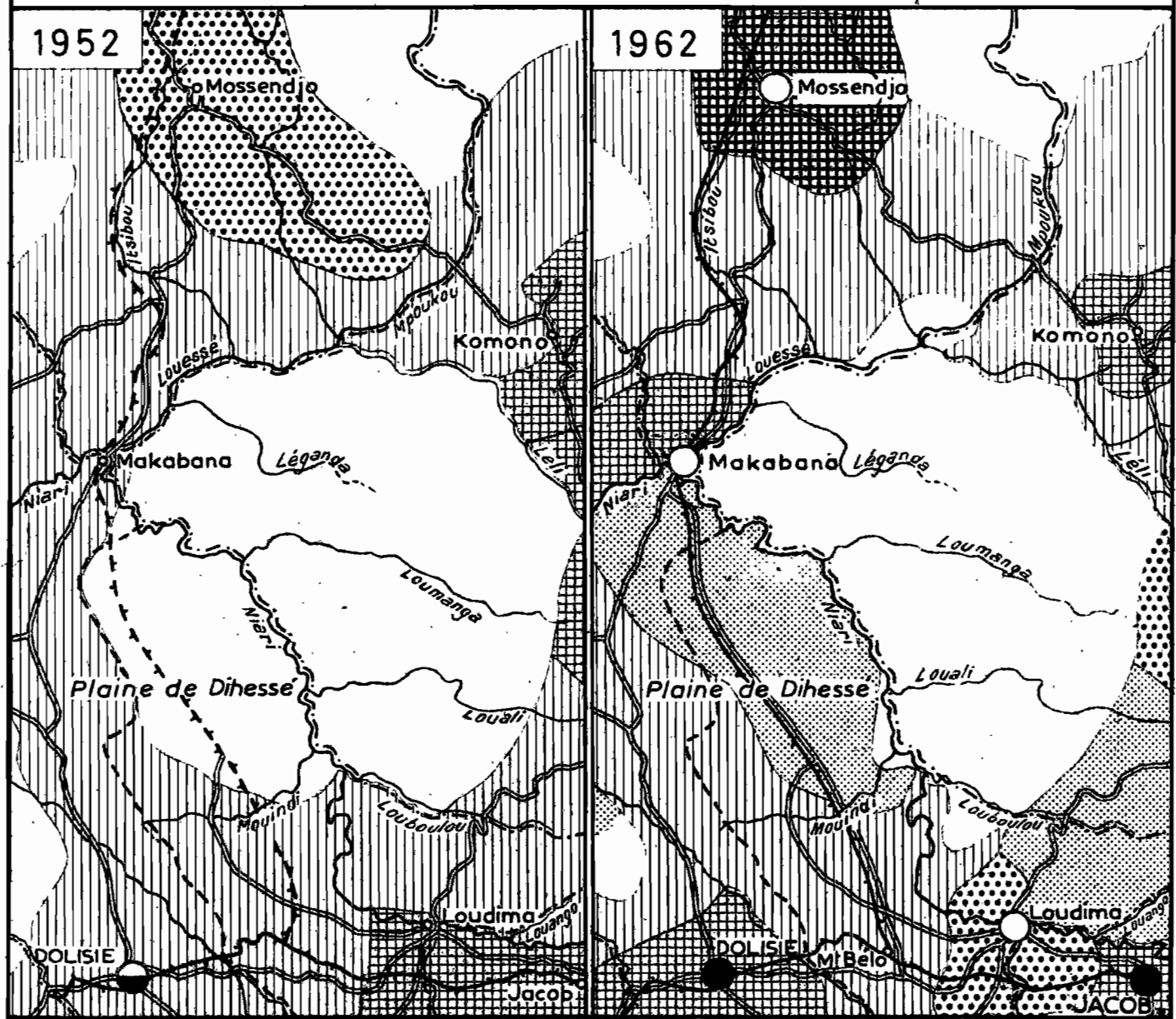
Zône du ranch.
Répartition des habitations selon le mode de construction

MURS \ TOIT	paille		tôle ondulée		TOTAL	
paille	10	3,7 %	-	-	10	3,7 %
planches	2	0,7	6	2,3	8	3,0
briques séchées	224	83,9	7	2,6	231	86,5
briques cuites	9	3,4	9	3,4	18	6,8
T O T A L	245	91,7 %	19	8,3 %	267	100 %

(3) cartes d'après Marcel SORET, extraites de "15 ans de travaux et recherches dans les pays du Niari. Atlas". Ministère de la Coopération, Paris, 1965.

Figure n°5

LES DENSITES DE POPULATION DANS LA BOUCLE DU NIARI EN 1952 ET 1962



LÉGENDE

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Voie ferrée et gare Route Ville de plus de 10.000 habitants Ville de 5.000 à 10.000 habitants Ville de 2.000 à 5.000 habitants Autre localité | <ul style="list-style-type: none"> plus de 20 habitants aux km² de 10 à 19,9 de 5 à 9,9 de 2 à 4,9 de 0,1 à 1,9 | <ul style="list-style-type: none"> moins de 0,1 Limite de région Limite de district <p style="text-align: center;">Echelle</p> <p style="text-align: center;">0 10 20 30 km</p> |
|--|--|---|

TABLEAU N° V

Gare de SINDA. Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	paille	tôle ondulée	TOTAL
paille	8	-	8
planches	1	-	1
briques séchées	37	1	38
briques cuites	2	4	6
T O T A L	48	5	53

TABLEAU N° VI

M'Boté 1. Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	paille	tôle ondulée	TOTAL
paille	1	-	1
planches	1	-	1
briques séchées	70	-	70
briques cuites	6	-	6
T O T A L	78	-	78

TABLEAU N° VII

Koutina - N'Zambi, campements de M'Panga-M'Bouma et de la gare de Mouindi.

Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	TOIT		TOTAL
	paille	tôle ondulée	
paille	-	-	-
planches	-	6	6
briques séchées	62	1	63
briques cuites	-	1	1
T O T A L	62	8	70

TABLEAU N° VIII

Campement des Flottants de Mouindi.

Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	TOIT		TOTAL
	paille	tôle ondulée	
paille	-	-	-
planches	-	1	1
briques séchées	6	3	9
briques cuites	-	-	-
T O T A L	6	4	10

TABLEAU N° IX

Kimbembéké et campement de Moualou.
Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	paille	tôle ondulée	TOTAL
paille	-	-	-
planches	-	-	-
briques séchées	36	-	36
briques cuites	1	2	3
T O T A L	37	2	39

TABLEAU N° X

Gare de Kibouba (Campements de M'Bomo 1).
Répartition des habitations selon le mode de construction.

MURS \ TOIT	paille	tôle ondulée	TOTAL
paille	1	-	1
planches	-	-	-
briques séchées	13	2	15
briques cuites	-	2	2
T O T A L	14	4	18

Le peuplement de cette région est trop récent pour que les ruraux aient eu le temps d'amasser suffisamment de ressources pour se faire construire des cases en dur. Aussi la majeure partie d'entre elles (près de 85 %) ne sont-elles que de modestes constructions de briques crues (briques d'argile séchées au soleil) recouvertes de paille. L'éventail des prix de revient est très ouvert. Ceux-ci varient de 1 à 10, de la paillote à la case en dur au toit de tôle (tableau n°XI) pour une surface de 25 à 30 m².

TABLEAU N° XI

Prix de revient moyen des différents types de construction.

MURS	TOIT	
	paille	tôle ondulée
paille	13.000 F	-
briques crues	18.000 F	131.500 F
briques cuites	23.000 F	137.000 F

5°) - Le régime des terres

Comme dans l'ensemble du monde rural congolais, la terre en pays Bacougni est partagée selon la coutume entre chaque famille au sens large, c'est-à-dire entre chaque clan ("kifumba" chez les Bakougni) voire sous-clan ("dikou") quand un clan s'est scindé du fait de l'accroissement démographique ou de mésentente familiale. La propriété de la terre est collective au niveau du groupe et le chef de famille en est le responsable et le représentant vis-à-vis d'autrui. Même non habitée ou non cultivée la terre appartient à une famille. Les limites en sont connues avec précision, du moins dans les zones à forte densité démographique, ce qui n'est pas toujours le cas dans la plaine de Dihessé, abandonnée de ses habitants pendant cinquante ans. Contrairement à la règle générale, il y a dans la partie orientale de la zone du ranch (de part et

d'autre des limites) une enclave d'un seul tenant de 20 km² qui n'est revendiquée par aucune famille résidant dans l'un des villages de la route de la COMILOG ou de la route du Gabon. Les chefs coutumiers des terres voisines ignorent l'identité du clan qui en est propriétaire.

D'après les déclarations de tous les chefs coutumiers de la plaine de Dihessé, il a été possible d'établir une carte des propriétés foncières claniques (**carte hors-texte n° 1** au 1/50.000e). Un tel document ne saurait en aucun cas avoir la précision d'un plan cadastral à cause du manque de connaissance précise des limites des terres par leurs propriétaires, de l'imperfection des cartes au 1/50.000e existantes (réalisées à partir de photographies aériennes anciennes et de mauvaise qualité) et de l'absence des photographies aériennes qui auraient dû être réalisées cette année pour l'ensemble des études concernant le ranch.

Vingt-trois familles groupées en dix-sept sous-clans (certains d'entre eux sont scindés en deux ou trois familles) se rattachant à treize clans différents font état de droits sur les quelques 38.000 hectares de la zone du ranch (tableau n° XII).

TABLEAU N° XII

Propriétaires fonciers de la zone du ranch.

CLANS	SOUS-CLANS	C H E F S	RESIDENCE DES CHEFS
BATSOWO	M'PINDI-BOUANDA	MABIKANA Bernard	NITOUMBI
MOUKOMBO	HETSO	N'KENGUE-LIKIBOU Albert	DIHETSO
"	"	MABIALA Jacques	M'BOTE 2
"	"	MOUANDA-MOUELE Albert	
BAYANGA	MAKOUITI	MOUAKISSA Joseph	
BABAMBA	NSIKOU-M'BAYA	N'GUIMBI Marcel	NITOUMBI
"	"	MADINGOU-KIMBATSA Emile	MOUDILOU
"	KANDA	MOUAKISSA-NIATI Alphonse	M'BOUNGOU 1
"	"	N'SAKALA Antoine	M'PANGA-M'BOUMA
"	"	KIBONDO Germaine	KOUTINA-N'ZAMBI
BAHINDI	MAKONONGO	N'ZILA Albert	M'BOUNGOU 2
BABOUENDE	M'BELOU	BOUITI-TSATI Alphonse	KOUTINA-N'ZAMBI
KIMBANDA	LOUKELOU	MANONO-KOUBATANA	
"	KINLANTI	MADINGOU Marcel	N'KOUMOUNENE
"	MAHOUNGOU	N'KENGUE-MOUMBOUILLOU	KINGUIMBI
KIEGNE	N'GUELE	MOUANDA-MAHOUNGOU	KIMANZA-M'PANGA
KIWALOUA	N'SIMBA	MOUAMBA Dominique	M'BOMO 1
"	N'ZOUZI		M'BOMO 1
"	M'BOUKOU-MOUKOUTI	MOUKOUTI Antoine	
KIPESI	BAYOMBE	M'PAMBOU-KOUDIMBA	MOUALOU
SOUNGOU	N'ZILA-N'GOUMA	BOUITI-KIBATSA	
MOUKONTSI	TONO	MOUANDA Grégoire	MOUALOU
MIBANDA-KOUGNA	M'PANGA	M'BOUNGOU Joseph	MAKABANA

II - LES ACTIVITES HUMAINES

Les habitants de la plaine de Dihessé de par leurs faibles effectifs numériques n'exploitent qu'une infime partie des terres cultivables dont ils disposent. Ils constituent une population d'agriculteurs laborieux qui savent tirer le maximum de sols relativement riches, malgré des techniques traditionnelles qui, pour être adaptées aux conditions naturelles, reposent encore en majorité sur l'énergie humaine et ne permettent pas d'obtenir des rendements élevés. Cependant, la qualité des sols et un relief peu accidenté permettent une culture mécanisée. Les voies de communications modernes reliant cette région aux grands foyers urbains de consommation (Brazzaville, Pointe-Noire, Jacob et Dolisie) ont ouvert des débouchés nouveaux et illimités aux productions vivrières locales. A cet effet, les cultivateurs se sont groupés en "paysannats" et ont fait défriché mécaniquement à leurs frais des champs de plusieurs hectares d'un seul tenant par les services de l'action de rénovation rurale (A.R.R.) ou par des privés. Aussi cette région a-t-elle aujourd'hui l'originalité de présenter une co-habitation d'activités rurales traditionnelles (agriculture d'auto-consommation) et commerciales reposant sur des méthodes semi-mécanisées entièrement entre les mains des Congolais.

1°) - Structure socio-professionnelle de la population.

La plaine de Dihessé a une économie non diversifiée reposant essentiellement sur les activités de secteur primaire (agriculture et accessoirement pêche et chasse). La zone du ranch a les mêmes caractères et la structure socio-professionnelle de sa population les met en évidence (tableau n° XIII).

L'agriculture occupe la majeure partie de la population active masculine (75,8 %) et la totalité de la main-d'oeuvre féminine. Une part non négligeable d'hommes se consacre à la pêche (9,7 %) et à la chasse

TABLEAU N° XIII

Structure socio-professionnelle de la population de la zône du ranch.

Localités Secteurs d'activités	S I N D A		MOUINDI		KIBOUBA		T O T A L		
	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF	T
Agriculture	15	23	69	120	10	13	94 75,8%	156 100%	250 89,3%
Pêche	8	-	4	-	-	-	12 9,7%	- -	12 4,3%
Chasse	3	-	7	-	-	-	10 8,1%	- -	10 3,6%
SECTEUR PRIMAIRE	26	23	80	120	10	13	116 93,6%	156 100%	272 97,2%
SECTEUR SECONDAIRE	-	-	-	-	1	-	1 0,8%	- -	1 0,3%
SECTEUR TERTIAIRE	1	-	6	-	-	-	7 5,6%	- -	7 2,5%
T O T A L	27	23	86	120	11	13	124 100%	156 100%	280 100%

SM = sexe masculin; SF = sexe féminin; T = total.

(8,1 %) grâce à la présence de cours d'eau (Mouindi) et lacs poissonneux (Sinda est le seul exploité car la présence d'hippopotames interdit la pêche dans les lacs Mabengué et Mouyébi) d'une part, de savanes giboyeuses d'autre part.

Seul un artisan se consacrant uniquement à ses activités de maçon représente le secteur secondaire. Certes, il n'est pas l'unique artisan de l'ensemble de la population active, mais les autres, au nombre de 17 (12 à Mouindi et 5 à Sinda) ne pratiquent leur métier (maçon, menuisier, etc...) qu'épisodiquement et obtiennent la majorité de leurs ressources de l'agriculture.

Le secteur tertiaire n'est représenté que par un boutiquier à Sinda et par les agents de la voie ferrée à la gare de Mouindi.

2°) - Agriculture

Les cultures vivrières : champs de manioc principalement, jardins maraîchers et plantations d'arbres fruitiers constituent l'essentiel des activités agricoles. L'élevage de basse-cour ne représente qu'une activité secondaire.

a) Les cultures vivrières

Elles sont destinées d'une part à la consommation locale, d'autre part à alimenter un commerce actif avec les principales agglomérations congolaises. Cultivées indistinctement par les hommes et les femmes, elles comportent un grand nombre de variétés. Le manioc y tient la première place puisqu'il demeure à la base de l'alimentation des Congolais. S'y ajoutent arachide, maïs, pois d'Angole, oignons, tomates, igname, courges, pommes de terre, aubergines, ainsi que quelques légumes locaux consommés sur place et ne donnant lieu à aucune commercialisation.

Le manioc couvre à lui seul près de 41 % des surfaces totales cultivées. C'est dire l'importance qui lui revient dans les activités agricoles de cette région. Il occupe la terre pendant six ans consécutifs (au

lieu de trois dans la région du Pool). Dans la boucle du Niari, une plantation de manioc est ainsi exploitée pendant cinq ans, les sols riches permettant d'obtenir de meilleurs rendements que dans le Pool (12 tonnes de racines séchées à l'hectare contre 2,6 à 3,8) (3).

L'arachide est cultivée en deux cycles par année, soit en champs, soit en association avec d'autres plantes (maïs, courge, igname). Elle est largement répandue dans tous les pays du Niari.

Le maïs, la courge et l'igname donnent lieu à des cultures associées moins étendues car plus épuisantes pour le sol.

Oignon, tomate et pomme de terre sont produits dans des jardins situés généralement sur les terres alluviales bordant les cours d'eau, mais aussi en champs de savane. Les récoltes très importantes (surtout pour les oignons) alimentent un courant commercial actif vers les villes. Ces cultures offrent les rendements les plus élevés et les profits les plus rémunérateurs.

Les arbres fruitiers (comme tous les arbres d'ailleurs) conviennent particulièrement bien aux sols de la région. L'arboriculture est l'affaire des hommes. Seules les femmes divorcées ou veuves en possèdent. Les arbres fruitiers ont été plantés autour des villages et campements, constituant ainsi une ceinture de verdure entre les zones habitées et le paysage ouvert des champs et de la savane qui leur fait suite. Depuis leur installation en ces lieux (1964-65 pour la plupart), les ruraux ont planté près de 6.500 arbres appartenant aux 139 chefs de ménage vivant dans la zone du ranch (tableau n° XIV). Ces arbres sont issus des sélections vendues par les pépinières administratives de Loudima et de Dolisie. Parmi les 14 espèces d'arbres représentées, trois d'entre elles représentent plus des trois quarts de l'ensemble : les manguiers, les palmiers et les orangers. Les avocatiers et les safoutiers y tiennent une place modeste (13,4 %). Quant aux neuf autres espèces, elles ne représentent que 3 % du total.

(3) Pour le Pool, estimation du B.D.P.A.; pour la boucle du Niari, estimation personnelle.

Arbres fruitiers Localités	palmyers	avocats	manguiers	safoutiers	orangers	mandariniers	citronniers	pample- moussiens	papayers	soyaviers	cocoitiers	corosoliers	badamiens	anacardiens	TOTA
	M'Boungou 1	160	26	180	53	64	12	13	-	10	31	4	-	-	-
M'Bembo-M'Boté	200	18	313	13	82	-	40	-	24	-	1	-	-	-	691
Dihetso	41	9	93	7	67	3	-	-	2	15	-	-	-	-	237
M'Panga-M'Bozma	75	3	65	1	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	177
GARE DE SINDA	476	56	651	74	246	15	53	-	36	46	5	-	-	-	1.658
Ct. Gare Mouindi	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Flottants gare Mouindi	22	19	31	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98
Ct. M'Panga-M'Bouma	22	39	154	29	74	65	-	89	8	1	1	-	-	-	482
M'Boté 1	753	84	537	70	152	3	8	5	8	33	1	-	-	-	1.654
Koutina-N'Zambi	395	40	431	17	209	12	8	13	2	11	-	2	-	-	1.140
Kimembéké	92	34	142	41	65	-	9	-	8	5	1	-	2	4	403
Ct. Moalou	72	13	87	31	70	-	-	-	-	-	1	-	-	-	274
GARE DE MOUINDI	1.356	229	1.383	214	571	80	25	107	26	50	4	2	2	4	4.053
GARE DE KIBOUBA	130	166	220	128	71	3	6	12	9	-	4	-	-	-	749
TOTAL GENERAL	1.962	451	2.254	416	888	98	84	119	71	96	13	2	2	4	6.460
	30,4 %	7,0	34,9	6,4	13,7	1,5	1,3	1,8	1,1	1,5	0,2	ε	ε	ε	100 %

TABLEAU N° XIV - L'arboriculture dans la zone du ranch.

d'une façon générale, ces arbres pourraient se développer davantage et donner des récoltes plus abondantes encore, s'ils étaient plantés selon une densité moins importante et s'ils étaient traités. La moitié de ces arbres sont actuellement en production.

Les jeunes cultivateurs du village coopératif, pour leur part, ont aménagé autour de leur ferme, selon des normes modernes, des plantations de manguiers greffés (116 arbres sur un hectare en 1967) et de bananiers: 1.500 pieds occupant une parcelle à eux seuls en 1969. Cette méthode diffère de celle adoptée par les villageois qui plantent leurs bananiers épars dans leurs champs de manioc et qui les exploitent aussi longtemps que le manioc.

b) Les systèmes de culture

Défrichée manuellement ou mécaniquement, la terre est enrichie par les cendres des herbes brûlées en fin de grande saison sèche (septembre) selon la pratique de l'écobuage. Les rares forêts représentées par la forêt-galerie de la Mouindi permettent aux hommes de cultiver des "champs de forêt". Quant aux femmes, elles cultivent uniquement des "champs de savane".

Les champs de forêt des hommes portent des cultures très variées et associées. Ces cultures sont pratiquées pendant deux cycles la première année et constituent en : maïs, arachide, tabac, tomates, oignons, aubergines, pois d'Angole. Des pieds de manioc, d'ignames et de bananiers y sont également plantés qui seront récoltés ensuite de la 2ème à la 6ème année. Suivront ensuite deux ou trois ans de jachère.

Les champs de savane ou de paysannat produisent également pendant deux cycles la première année mais l'arachide y tient une place plus importante à côté des pieds de maïs, de courges et de bananiers qui y sont disséminés. Le manioc planté la première année produira ensuite pendant cinq ans envahissant alors tout le champ où subsisteront les bananiers.

Les jardins se partagent en deux catégories selon qu'ils ont une fonction uniquement maraîchère ou qu'ils sont destinés à produire aussi du manioc après la première année. Dans le premier cas, ils sont constitués par des plates-bandes cultivées à tour de rôle pendant un cycle et laissées en jachère une année avant d'être à nouveau plantées. Dans le second cas, les plates-bandes à raison d'une sur deux portent oignons ^{et} tomates pendant les deux cycles de la première année. Les plates-bandes intercalaires sont plantées en arachide et manioc. Après la première année, le manioc envahit alors toute l'ancienne surface cultivée qui devient un champ de manioc comme les autres.

Le premier cycle débute avec la petite saison des pluies en octobre et les récoltes se font en janvier et février lors de la petite saison sèche. Le second cycle commence en mars avec la grande saison des pluies pour se terminer en juillet lors de la grande saison sèche. En août et septembre la savane est desséchée et c'est à cette époque que se situent les défrichements. Les herbes seront brûlées en septembre, juste avant les premières pluies.

c) Superficies cultivées et rendements.

Les 139 ménages de la zone du ranch exploitent en 1970 quelques 310 hectares, soit plus de 2 hectares chacun en moyenne. Ici, comme ailleurs au Congo, la part des femmes est prépondérante dans le travail de la terre. Les 111 cultivateurs ont chacun en moyenne 7.505 m² de champs en production ou en cours de plantation, alors que chacune de 158 femmes en cultive près du double : 14.355 m² (tableau n° XV). Les hommes de Kibouba se distinguent des autres cultivateurs de la zone du ranch, car ils ne pratiquent que le jardinage, disposant d'abondantes terres alluviales le long de la rivière Kibouba (carte hors texte n° 2). C'est ce qui explique que la surface moyenne cultivée soit plus faible qu'ailleurs (2.754 m²/homme, contre 7.875 pour les autres villages). Mais en revanche, la moyenne des revenus par cultivateur y est plus élevée car les oignons et les tomates rapportent plus que le manioc, le maïs ou l'arachide (tableau n° XVI).

TABLEAU N° XV

Cultivateurs et surfaces cultivées dans la zone du ranch.

L O C A L I T E S	H O M M E S		F E M M E S		TOTAL DES 2 SEXES	
	Surfaces cultivées	Cult. ^{rs}	Surfaces cultivées	Cult. ^{es}	Surfaces cultivées	Cult. ^{rs}
M'Boungou 1	56.300 m ²	9	132.100 m ²	10	188.400 m ²	19
M'Bembo-M'Boté	20.000	4	126.000	7	146.000	11
M'Panga-M'Bouma	25.500	2	18.000	1	43.500	3
Iihetso	21.250	5	70.000	5	91.250	10
GARE SINDA	123.050	20	346.100	23	469.150	43
M'Boté 1	273.800	28	742.900	41	1.016.700	69
Koutina-N'Zambi	191.900	15	212.600	27	404.500	42
Ct. des Flottants	43.600	7	41.400	6	85.000	13
Ct. de la gare	5.100	2	35.000	3	40.100	5
Ct. M'Panga-M'Bouma	74.775	17	162.900	16	237.675	33
Ct. Moualou	50.475	8	274.700	12	325.175	20
Kimbembéké	48.400	6	216.600	17	265.000	23
GARE MOUINDI	688.050	83	1.686.100	122	2.374.150	205
GARE KIBOUBA	22.030	8	236.000	13	258.030	21
ZONE DU RANCH						
Total	833.130 m ²	111	2.268.200 m ²	158	3.101.330 m ²	269
Moyenne	7.505 m ² /cult.		14.355 m ² /cult.		11.529 m ² /cult.	

TABLEAU N° XVI

Revenus au m² par culture

CULTURES	REVENUS AU M ²
ARACHIDE	5 F/m ² /cycle de 5 mois
MAIS	7 F/m ² /cycle de 5 mois
MANIOC	16 F/m ² /an pendant 5 ans
TOMATE	98 F/m ² /cycle de 5 mois
OIGNON	126 F/m ² /cycle de 5 mois

La totalité de ces 310 hectares n'est pas en production. Les champs qui ont plus d'un an et qui sont exploités (manioc) en représentent la majeure partie : près de 41 %. Ce pourcentage est plus élevé encore pour les femmes que pour les hommes dont les cultures sont plus variées et où le manioc tient une place moindre (tableau n° XVII).

Les champs d'un an, n'ayant pas encore produit constituent plus du quart du total (26,1 %). Eux aussi sont plantés en manioc. C'est dire l'importance que cette culture occupe par rapport à l'ensemble (les deux tiers des surfaces cultivées). Cette proportion est plus prononcée encore chez les femmes (les trois quarts). Depuis 1967 et 1968 années de création des "paysannats", les hommes accordent de moins en moins d'importance au manioc et consacrent davantage de terres aux autres cultures, surtout aux oignons d'un si bon rapport. Il en résulte que plus de la moitié de leurs champs sont déclarés "en cours de plantation". Sur les 83 hectares cultivés par les hommes, les champs de paysannat interviennent pour plus de 32 hectares, alors que pour les femmes les chiffres sont respectivement 227 et 4,5 hectares(4).

(4) Déclarations recueillies sur place en septembre 1970.

TABLEAU N° XVII

Catégories des champs d'hommes et de femmes dans la zone du ranch.

Age des champs	Champs d'hommes	Champs de femmes	TOTAL
plus d'un an	305.165 m ² 36,6 %	956.400 m ² 42,2%	1.261.565 m ² 40,7%
un an	43.700	764.550 33,7	808.250 26,1
en cours de plantation	484.265	547.250 24,1	1.031.515 33,2
TOTAL	833.130 m ² 100 %	2.268.200 m ² 100 %	3.101.330 m ² 100%
	26,9 %	73,1 %	100 %

TABLEAU N° XVIII

Rendements des principales cultures de la zone du ranch.

Cultures	Rendements (tonnes/hectares)
OIGNON	20 t/ha
MANIOC	16 t/ha de racines fraiches
MAIS	2,8 t/ha
ARACHIDE	2,3 t/ha en 1er cycle
"	0,8 t/ha en 2ème cycle

d) Elevage

L'élevage n'est pratiqué dans la zone du ranch que sous la forme d'un modeste élevage de basse-cour (9 volailles en moyenne par ménage). Celui-ci occupe une place dérisoire par rapport à l'ensemble des activités agricoles de la population. Le petit bétail (cobayes, moutons) commence seulement à être introduit dans deux villages. Cela tient à ce que les animaux sont laissés en liberté et que la pratique de l'enclos n'est pas encore adoptée. L'introduction massive d'un tel bétail entraînerait des déprédations dans les cultures et des sources de conflits entre éleveurs et cultivateurs.

TABIEAU N° XIX -L'élevage traditionnel dans la zone du ranch.

Localités	Poules	Canards	Pigeons	Cobayes	Moutons
M'Boungou 1	149	10	-	-	-
M'Bembo-M'Boté	66	-	-	-	-
M'Panga-M'Bouma	9	-	-	-	-
Dihetso	45	-	-	-	-
<u>GARE SINDA</u>	<u>269</u>	<u>10</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
M'Boté 1	291	18	-	-	4
Koutina-N'Zambi	183	15	-	-	-
Ct. des Flottants	30	-	-	-	-
Ct. de la gare	40	-	-	-	-
Ct. M'Panga-M'Bouma	111	3	26	-	-
Ct. Moualou	71	-	-	-	-
Kimbembéké	61	-	-	-	-
<u>GARE MOUINDI</u>	<u>787</u>	<u>36</u>	<u>26</u>	<u>-</u>	<u>4</u>
<u>GARE KIBOUBA</u>	<u>72</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>12</u>	<u>7</u>
<u>ZONE DU RANCH</u>	<u>1.128</u>	<u>47</u>	<u>30</u>	<u>12</u>	<u>11</u>

3°) - La pêche

Un ensemble de lacs, de mares et de cours d'eau poissonneux permet la pratique permanente de la pêche. Seul, le lac Sinda est exploité et porte un campement permanent de pêcheurs sur sa rive septentrionale. Les autres lacs (Mabengué et Mouyébi) tout aussi poissonneux sont délaissés par les pêcheurs à cause de la présence d'hippopotames. Une douzaine de pêcheurs se livrent à cette activité dont huit au lac Sinda qui en tirent de substantielles ressources. Ces hommes pêchent trois à quatre jours par semaine. Le reste du temps est occupé à réparer les filets. La vente des prises par pêcheur varie de 20.000 à 30.000 francs par mois. Les poissons sont vendus sur place aux clients qui viennent de Dihessé, Makabana, mais aussi de Loudima et Dolisie. Le propriétaire du lac - le chef de M'Boungou 1 - a le monopole de ces transactions sur lesquelles il prélève un droit de 50 % . Les pêcheurs - des "étrangers" à l'ethnie bakougni - protestent contre une telle pratique qu'ils considèrent abusive, mais celle-ci persistera tant que le droit coutumier restera en vigueur.

Malgré la ponction prélevée par le propriétaire, les pêcheurs ont des revenus supérieurs à la moyenne des ruraux, pour un travail moins pénible. On comprend dans ces conditions, l'intérêt que propriétaire et pêcheurs portent au lac Sinda et qu'ils veulent en conserver la jouissance quels que soient les aménagements prévus dans cette région.

4°) - La chasse

La boucle du Niari dans son ensemble est une région très giboyeuse. Gros et petit gibier y sont représentés : buffles, antilopes en savane; crocodiles dans les lacs Malengué, Mabengué et Mouyébi et dans les eaux du Niari tout proche; hippopotames dans les marécages entourant les mêmes lacs et la vaste mare M'Pounzou; enfin "tsibissi" - genre de porcs-épics -, civettes, mangoustes et perdrix dans toute la savane.

Seuls les antilopes, les "tsibissi", les civettes, les mangoustes et les perdrix sont chassés régulièrement. Pendant les années 1960-63, la chasse aux crocodiles permettait d'en débarasser le lac Sinda (80 pièces). Les peaux étaient achetées par la tannerie de Brazzaville. Depuis la fermeture de cette usine, la chasse avait cessé. Elle reprend depuis peu grâce aux demandes de clients privés de Brazzaville.

Depuis 1967, la chasse au fusil est généralisée et chaque rural peut s'y livrer. Le droit coutumier - le N'KANDJI - qui règlementait cette activité a été abandonné en 1967. Auparavant, chaque chef de clan organisait avec les siens lors de la grande saison sèche une grande chasse annuelle. Le feu était mis à de vastes étendues de savane et entretenu en couronne qui se retrécissant permettait la capture du gibier qui s'y trouvait encerclé. Cette pratique occasionna un accident en 1967 où 10 personnes du village de Kimandza-M'Panga périrent dans les flammes. Le droit qui permettait au chef de clan de se faire attribuer la tête et un membre de chaque animal a disparu avec ce genre de chasse.

5°) - Les échanges

Grâce à la route et surtout à la voie ferrée de la COMILOG, les habitants de la plaine de Dihessé peuvent commercialiser aisément leurs productions vers les importants marchés que constituent les agglomérations situées sur le réseau ferroviaire (COMILOG et surtout C.F.C.O.). Cette commercialisation porte sur d'importants tonnages car la majorité des produits agricoles de cette région sont destinés à contribuer au ravitaillement des villes.

Cette commercialisation se fait sur place, dans les trois gares de Sinda, Mouindi et Kibouba d'une part, mais surtout dans les villes d'autre part. Les ruraux se déplacent eux-mêmes pour vendre leurs récoltes ce qui leur permet d'en retirer de meilleurs profits.

Sur place sont vendus, fruits, tomates, gibier aux voyageurs des trains.

Dans les agglomérations voisines : Makabana, Mossendjo et Mont-Bélo est écoulee la majeure partie des récoltes de tomates (1.000 francs la grande cuvette au lieu de 600 au village) ainsi que des tonnages moindres d'autres produits.

Dans les villes plus lointaines : Dolisie et Jacob d'une part, Pointe-Noire d'autre part est commercialisé l'essentiel du manioc (sous forme de racines écorcées, rouies et séchées aux prix de 1.500 francs le sac de 90 kg à Dolisie, 1.800 à Jacob et 3.500 à Pointe-Noire), et des autres produits. Seuls le maïs et les oignons sont envoyés jusqu'à Brazzaville pour y être vendus (tableau n° XX).

TABLEAU N° XX

Prix de ventes des principaux produits vivriers selon les lieux de commercialisation

PRODUITS	UNITES DE VENTE	Villages producteurs	Dolisie Jacob	Pointe-Noire	Brazzaville
MANIOC	sac de 90 kg	1.250 F	1.650F	3.500 F	-
MAIS	sac de 84 kg	2.000 F	2.500	3.500	5.000
OIGNON	sac de 80 kg	6.000	7.000	7.500	8.000
POMME DE TERRE	sac de 65 kg	3.000	4.000	5.000	-

Le coût du transport ferroviaire d'un sac de marchandises étant uniformément de 200 francs sans distinction de poids et de distance parcourue, les ruraux n'hésitent pas à faire de longs parcours (jusqu'à Pointe-Noire et même Brazzaville) pour vendre leurs produits avec plus de bénéfices. Ils attendent d'avoir réuni un nombre important de sacs de produits divers pour entreprendre un tel déplacement.

DEUXIEME PARTIE

L'AMENAGEMENT DU RANCH ET SES CONSEQUENCES HUMAINES

L'aménagement d'un ranch de 31.000 hectares n'est pas sans poser des problèmes humains, même quand son implantation est à réaliser dans un espace géographique faiblement peuplé, comme la plaine de Dihessé. Ces problèmes sont qualitativement et quantitativement différents selon l'hypothèse de travail que l'on choisit :

- l'habitat et les cultures des populations en place sont regroupés en ilots à l'intérieur du ranch;
- l'habitat et les cultures des populations en place sont transplantés à l'extérieur du ranch.

Si la seconde solution a l'avantage de permettre la réalisation d'une exploitation homogène, elle présente par ailleurs des inconvénients auprès desquels l'avantage précédent n'a plus de valeur. En effet, ce choix imposerait des expropriations supplémentaires : habitations estimées à 6.500.000 francs, 310 hectares de cultures et près de 6.500 arbres fruitiers. Eu égard à la masse globale des investissements, ces dépenses supplémentaires seraient négligeables, certes. Mais en revanche, les expropriations et la nouvelle migration imposée aux ruraux expulsés auraient un effet psychologique désastreux non seulement sur eux, mais aussi sur l'ensemble de la population de la "boucle du Niari", zone ethniquement homogène où il sera possible de recruter les 500 salariés dont le ranch aura besoin.

Il est donc préférable de s'en tenir à la première solution consistant à regrouper les populations en place et leurs terrains de cultures en zones homogènes à l'intérieur du ranch.

Ceci étant admis, l'aménagement du ranch pose un certain nombre de problèmes humains liés à :

- l'importance et la localisation des terres à réserver aux populations en place;
- l'expropriation des terres à destination pastorale;
- le choix des zones d'implantation de l'infrastructure et des camps de travailleurs du ranch.

I - LES TERRES A RESERVER AUX POPULATIONS EN PLACE

Comme il a été dit dans la première partie, les quelques 500 habitants de la zone du ranch se répartissent inégalement autour des trois gares de Kibouba, Mouindi et Sinda (tableau n° III). Ces populations issues de douze villages différents ayant déjà fait l'effort de constituer trois zones de peuplement autour des trois gares ou haltes de la voie ferrée, comme leur avait demandé les pouvoirs publics, il est psychologiquement impensable d'exiger d'elles un nouveau déplacement. Seuls les ensembles de Sinda et Kibouba constituent des zones d'habitat aggloméré. Leur situation marginale par rapport aux limites septentrionales et méridionales du ranch fait que leur maintien ne pose aucun problème.

Il en va différemment de l'ensemble de Mouindi, démographiquement le plus important (372 personnes). Dix villages et campements se répartissent de part et d'autre de la voie ferrée et sur les deux rives de la rivière Mouindi s'étirant sur 2,4 km de long (de 0,9 km au sud du pont de la Mouindi jusqu'à 1,5 km au nord) et s'éloignant jusqu'à 500 mètres de la voie ferrée (campements de M'Boté 1). Un regroupement s'impose qui devrait se réaliser autour du noyau existant le plus important c'est-à-dire à l'est de la voie ferrée en face de la gare de Mouindi. C'est dire que le village de Kimbembéké et le campement de Moualou devront s'établir au nord de la rivière comme le **Chef** de district de Loudima l'a déjà notifié à leurs habitants. Il en sera de même des campements situés à l'ouest

de la voie ferrée (campements de M'Boté 1, des Flottants et de la gare). Plus d'une centaine de personnes seront concernées par ce regroupement. Il y a suffisamment d'espaces pour les accueillir entre Koutina-N'Zambi et M'Boté 1. C'est assurément le minimum de modifications dans la répartition de l'habitat qui ne puisse être inévitable. En effet, les terrains à l'ouest de la voie ferrée devront être libres de toute emprise pour recevoir les agrandissements indispensables de l'actuelle et modeste gare et surtout l'infrastructure du "point central" du ranch, y compris l'abattoir industriel prévu ultérieurement. Mouindi est particulièrement bien situé pour jouer ce rôle.

Les terres cultivables à réserver à la population en place peuvent être évaluées à partir des surfaces cultivées actuelles et de la durée de rotation des cultures. Comme le manioc occupe la terre pendant six ans et que la jachère varie de trois à quatre ans, cette culture accapare des 6/9 aux 6/10 des surfaces nécessaires. En fonction des superficies actuellement cultivées (tableau n° XV) : 310 hectares pour l'ensemble de la zone, il est possible d'évaluer l'importance des terres à réserver à la population en place :

$$310 \text{ ha} \times \frac{10}{6} = 516,66 \text{ ha arrondis à } 517 \text{ ha.}$$

En estimant à 2.500 m² la surface nécessaire pour la parcelle de chaque ménage abritant habitation et verger de village, il convient d'ajouter 35 hectares supplémentaires. Le nouveau total peut être arrondi à 552 hectares (tableau n° XXI).

TABLEAU N° XXI - Superficie des terres à réserver à la population en place de la zone du ranch.

Localités	Nombre de ménages	Surfaces cultivées (1)	Terroir nécessaire (2)=(1) x $\frac{10}{6}$	Habitat et verger de village	TOTAL
SINDA	26	47 ha	79 ha	7 ha	86 ha
MOUINDI	101	237 "	395 "	25 "	420 "
KIBOUBA	12	26 "	43 "	3 "	46 "
TOTAL	139	310 ha	517 ha	35 ha	552 ha

Le village-coopératif de Mouindi pose un problème moins facile à résoudre. Bien que les agriculteurs-coopérateurs n'aient pas fait preuve d'activité soutenue depuis la création de cette unité de production, on ne peut envisager sa suppression sans hésiter. En effet, l'importance des investissements dans l'infrastructure (hangar, magasin, habitations), le matériel et les plantations d'arbres fruitiers (1.500 bananiers, 116 mangiers) ne peut être négligée. L'état congolais a déjà beaucoup dépensé pour cette exploitation qui peut devenir rentable si la direction de rénovation rurale (ARR) se montre capable d'encadrer avec compétence et autorité un groupe de jeunes agriculteurs trop laissés à eux-mêmes. Ce village-coopératif étant un des rares à bénéficier de bonnes terres - ce qui n'est pas général pour tous les autres - peut donc devenir un de ceux dont la réussite est assurée. Il y a donc lieu de le conserver et de lui réserver une centaine d'hectares, compte tenu des effectifs de cultivateurs (27 hommes) et du matériel dont ils disposent. Ces terrains seraient situés au sud de la rivière Mouindi et atteindraient à l'ouest le pied des collines qui dominent la plaine au-delà des limites occidentales du ranch. Sous une ferme et saine direction, cette entreprise agricole pourrait participer avec profit au ravitaillement vivrier des futurs camps de travailleurs du ranch.

En plus des terres à réserver à l'agriculture et à l'habitat des populations en place, il y aura lieu de maintenir un accès aux lacs Sinda, Mabengué et Mouyébi, pour que les villageois puissent y aller pêcher. Il est permis de penser que l'aménagement du ranch et a fortiori son exploitation feront fuir les troupeaux d'hippopotames rendant enfin possible la pêche sur les lacs Mabengué et Mouyébi. Les ruraux attachent beaucoup d'importance à la poursuite de cette activité. Elle permet d'ailleurs à la population de se procurer à bon compte - la brochette de 16 carpillons pour 100 francs - une nourriture nécessaire à l'équilibre de son régime alimentaire.

II - L'EXPROPRIATION DES TERRES A DESTINATION PASTORALE

L'expropriation des terres à destination pastorale ne soulève aucun problème majeur. En effet, la population vivant actuellement sur la zone du ranch est faible et suffisamment concentrée pour qu'il n'y

ait que peu de personnes concernées. Sans doute, du fait de la relative dispersion des champs de savanes, les cultures éloignées des zones réservées aux ruraux devront être abandonnées par leurs propriétaires. Ceux-ci seront à dédommager en fonction du rapport financier procuré par la plante cultivée (tableau n° XVI).

L'estimation du prix des terres incultes sera à déterminer par les intéressés eux-mêmes c'est-à-dire l'acheteur - l'état congolais - et les vendeurs - les chefs de famille propriétaires. Il appartiendra aux pouvoirs publics de décider si les indemnisations doivent être versées aux seuls chefs de famille ou à l'ensemble de ses membres. La somme à verser à chaque bénéficiaire sera fonction de la superficie de ses terres incluses dans la zone du ranch (carte hors texte n° 1 et tableau n° XII).

III - L'IMPLANTATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DES TRAVAILLEURS.

Les promoteurs du ranch ont prévu un "point central" et six camps abritant les 500 salariés et leur famille. Ceux-ci seront répartis en plusieurs camps, chacun d'eux correspondant à une unité de 5.000 hectares. Il y en aura donc six .

Le "point central" comportera : bureaux, magasins, ateliers et résidences des cadres dans un premier temps et un abattoir industriel ultérieurement. Sa localisation est donc fonction d'exigences spécifiques et variées. Il faut qu'il soit situé approximativement au centre de gravité de la zone du ranch, desservi à la fois par la voie ferrée et la route de la COMILOG et à proximité d'un cours d'eau au débit important tant pour l'alimentation en eau que pour constituer un exutoire des eaux usées, surtout quand fonctionnera l'abattoir. Seul le site de la gare de Mouindi répond à ces impératifs. Toutefois il faut remarquer que les besoins en eau ne sauraient être assurés par le débit très irrégulier de la rivière Mouindi (5) (la plus importante de la zone),

(5) Voir "Etude hydrologique de la plaine de Dihessé" par POUYAUD Bernard, O.R.S.T.O.M., Brazzaville, 62 pages, rapport inédit (ronéo).

mais il est prévu des prises d'eau aux pieds des collines à l'ouest du ranch et un réseau de conduites pour alimenter à la fois la population et le cheptel. Ce choix justifie les expropriations des campements et des cultures situés à l'ouest de la voie ferrée entre la rivière Mouindi au sud et la piste menant au village coopératif au nord.

Quant aux emplacements réservés aux six camps de travailleurs, il est actuellement impossible de les déterminer. En effet, la zone du ranch n'est couverte que par des cartes au 1/50.000e, topographiquement très incomplètes, car établies à partir de photographies aériennes très mauvaises. Aussi est-il nécessaire de refaire une couverture aérienne (au 1/10.000e ou au 1/20.000e) afin de pouvoir déterminer la topographie avec le maximum de précisions. Un tel outil de travail est indispensable car le relief de la plaine de Dihessé a la particularité de présenter de nombreuses et petites dépressions fermées occupées par des mares ou des marécages temporaires. Ces petits bassins endoréiques sont parfois situés sur des hauteurs et pourraient en fonction d'aménagements sommaires (imperméabilisation du fond) constituer des réservoirs d'eau pour la saison sèche. Utilisés ou non, leur nombre et leur situation doivent être connus avec précision afin de déterminer les sites favorables à l'établissement du réseau des voies d'exploitation du ranch et des six camps de travailleurs. Dans l'état actuel des connaissances topographiques de cette zone, il est impensable de retenir certains emplacements sous le seul prétexte qu'ils seraient au centre de chaque unité de 5.000 hectares.

Les femmes de ces 500 travailleurs, comme les autres rurales, désireront cultiver des terres pour obtenir une partie des produits vivriers traditionnels nécessaires à l'alimentation de leur famille. Aussi faudra-t-il réserver les surfaces nécessaires autour de chaque camp ou en dehors de la zone du ranch. Chaque femme ayant besoin d'un à un hectare et demi, il faudrait donc pour chaque camp une surface de 80 à 120 hectares, ce qui constituerait des enclaves trop importantes à l'intérieur du ranch. Aussi, ces terrains devront-ils être trouvés à l'extérieur, en bordure des limites, afin de ne pas être trop éloignés de la résidence des cultivateurs. Les camps pourraient d'ailleurs être

implantés de façon à ce qu'ils ne soient pas trop éloignés (2 ou 3 km seulement) des limites du ranch, sans que cela nuise aux activités de la main-d'oeuvre. Il ne faut pas ignorer que les salariés dont le ranch a besoin ne pourront être recrutés que très partiellement parmi la population en place. Il faudra donc faire appel aux habitants de l'ensemble de la "boucle du Niari". Ceux-ci n'accepteront l'embauche et la résidence dans un camp de travailleurs qu'à la condition que leurs femmes puissent pratiquer des cultures vivrières, un salaire régulier n'ayant pas un pouvoir d'attraction suffisant. Ce facteur socio-économique ne doit pas être ignoré par les responsables du ranch.

Chaque camp de travailleurs comportera environ 80 habitations pour main-d'oeuvre ouvrière. En supposant une superficie moyenne de 400 m² pour chaque parcelle, un camp occuperait avec la voirie au moins quatre hectares. Les cases seront certainement du type courant en dur, c'est-à-dire d'une superficie de 30 m² environ et d'un prix de revient de 30.000 francs le m². Le type de qualité supérieure reviendrait à 40.000 F/m². Chaque case coûterait donc de 900.000 F à 1.200.000 F selon le type retenu et chaque camp de 72 à 96 millions de francs sans compter la voirie et la distribution d'eau (indispensable du fait de la médiocrité du réseau hydrographique).

C O N C L U S I O N

Au terme de cette étude, il est permis d'affirmer que l'aménagement d'un ranch d'élevage de bovins de 31.000 hectares dans la plaine de Dihessé ne pose aucun problème humain majeur.

La faiblesse numérique et la concentration relative de la population établie le long de la voie ferrée qui traverse la zone du ranch, réduisent au minimum les expropriations d'habitations et de cultures et les indispensables concentrations. Par ailleurs, les expropriations des terres à destination pastorale seront facilitées car la majeure partie de ces terres sont actuellement en friches du fait de la faible occupation humaine.

Si la faible densité de population de la zone du ranch a l'avantage de réduire le nombre et le coût des expropriations, en revanche le sous-peuplement général de la plaine de Dihessé pose un problème pour le recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire. Celle-ci devra être prélevée dans l'ensemble des villages de la "boucle du Niari" (route de la COMILOG, mais surtout route du Gabon) ce qui permettra de rassembler dans les camps de travailleurs, des groupes humains ethniquement homogènes et installés sur des terres appartenant au groupe dont ils font partie. En milieu rural traditionnel un tel détail n'est pas sans importance.

Cette étude de géographie humaine a eu pour but principal d'insister sur l'importance que revêt une bonne connaissance des hommes et de leurs activités en pays sous-développés, quand il y est prévu des aménagements économiques modernes. Il importe de prendre en considération la société traditionnelle en place avant de procéder à l'implantation d'unités de production modernes pour éviter des bouleversements socio-économiques des populations qu'il convient de préparer psychologiquement à ces changements.

Ces connaissances étant acquises, c'est alors aux pouvoirs publics de prendre le relais du géographe.

*

*

*



Photo 1 - Type de case
traditionnelle
à KIMBEMBEKE.

Photo 2 - Type de charpente
pour toit en
paille.



Photo 3 - Jardin de tomates
(en bordure) et
d'oignons (au centre)
à KIBOUBA. La rigole
est destinée à
l'irrigation en
saison sèche



Photo 4 - Préparation des plates-bandes pour le jardinage à KIMBEMBEKE.

Photo 5 - Le "paysannat" de KIMBEMBEKE, en fin de saison sèche.



Photo 6 - Champ de manioc de 3 ans parsemé de bananiers à KIMBEMBEKE.

PLANCHE III

Photo 7 - Séchage des racines
de manioc (après
rouissage) et des
oignons à KIMBEMBEKE.



Photo 8 - Le lac MABINGUI.



Photo 9 - Campement de pêcheurs
du lac SIMDA.





Photo 10 - Récolte de manioc dans un champ de 3 ans à KIMBERBEKE.



Photo 11 - Retour de pêche sur le lac SINDA.



Photo 12 - Pêcheur sur le lac SINDA.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
L'ACTUELLE OCCUPATION HUMAINE	4
I - LES HOMMES	4
1°) - Effectifs et structure	4
2°) - Répartition géographique	8
3°) - Evolution antérieure	10
4°) - Habitat	13
5°) - Le régime des terres	18
II - LES ACTIVITES HUMAINES	21
1°) - Structure socio-professionnelle de la population	21
2°) - Agriculture	23
a) Les cultures vivrières	23
b) Les systèmes de culture	26
c) Superficies cultivées et rendements	27
d) Elevage	31
3°) - La pêche	32
4°) - La chasse	32
5°) - Les échanges	33

DEUXIEME PARTIE

L'AMENAGEMENT DU RANCH ET SES CONSEQUENCES HUMAINES. . 35

I - LES TERRES A RESERVER AUX POPULATIONS EN PLACE 36

II - L'EXPROPRIATION DES TERRES A DESTINATION PASTORALE . . . 38

III - L'IMPLANTATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DES
TRAVAILLEURS 39

CONCLUSION 42

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES 44

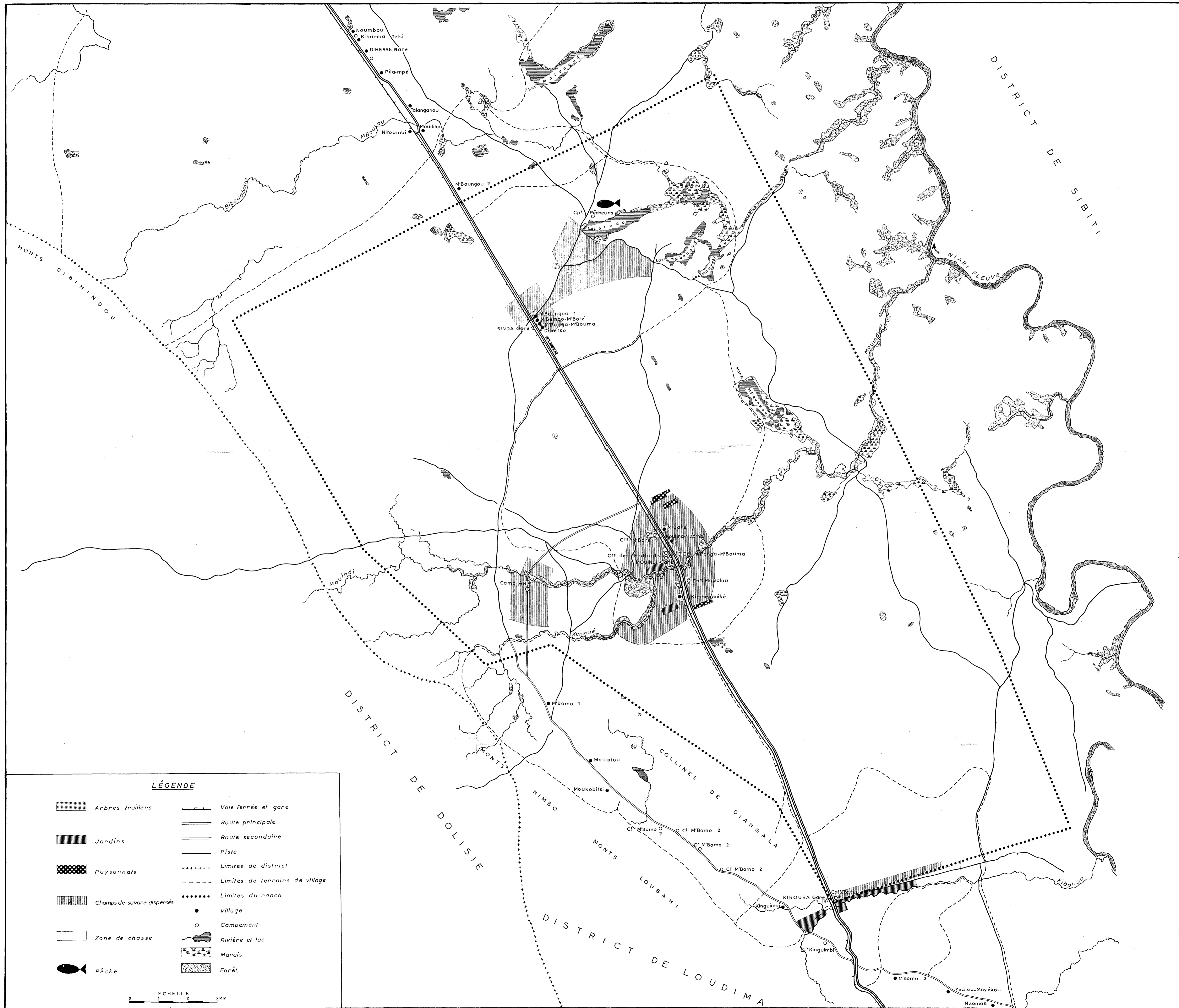
TABLE DES MATIERES 48

*

* *

RANCH DE DIHESSE

AGRICULTURE CHASSE PECHE



LÉGENDE

- | | | | |
|--|----------------------------|--|--------------------------------|
| | Arbres fruitiers | | Voie ferrée et gare |
| | Jardins | | Route principale |
| | Paysannats | | Route secondaire |
| | Champs de savane dispersés | | Piste |
| | Zone de chasse | | Limites de district |
| | Pêche | | Limites de terroirs de village |
| | | | Limites du ranch |
| | | | Village |
| | | | Campement |
| | | | Rivière et lac |
| | | | Marais |
| | | | Forêt |

0 1 2 3 km
Echelle